



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DC.18.004 - Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL.14.095 et de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS, le groupement d'intérêt APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics aux membres d'Approlys.

Le marché subséquent est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le marché subséquent a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
AWS

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

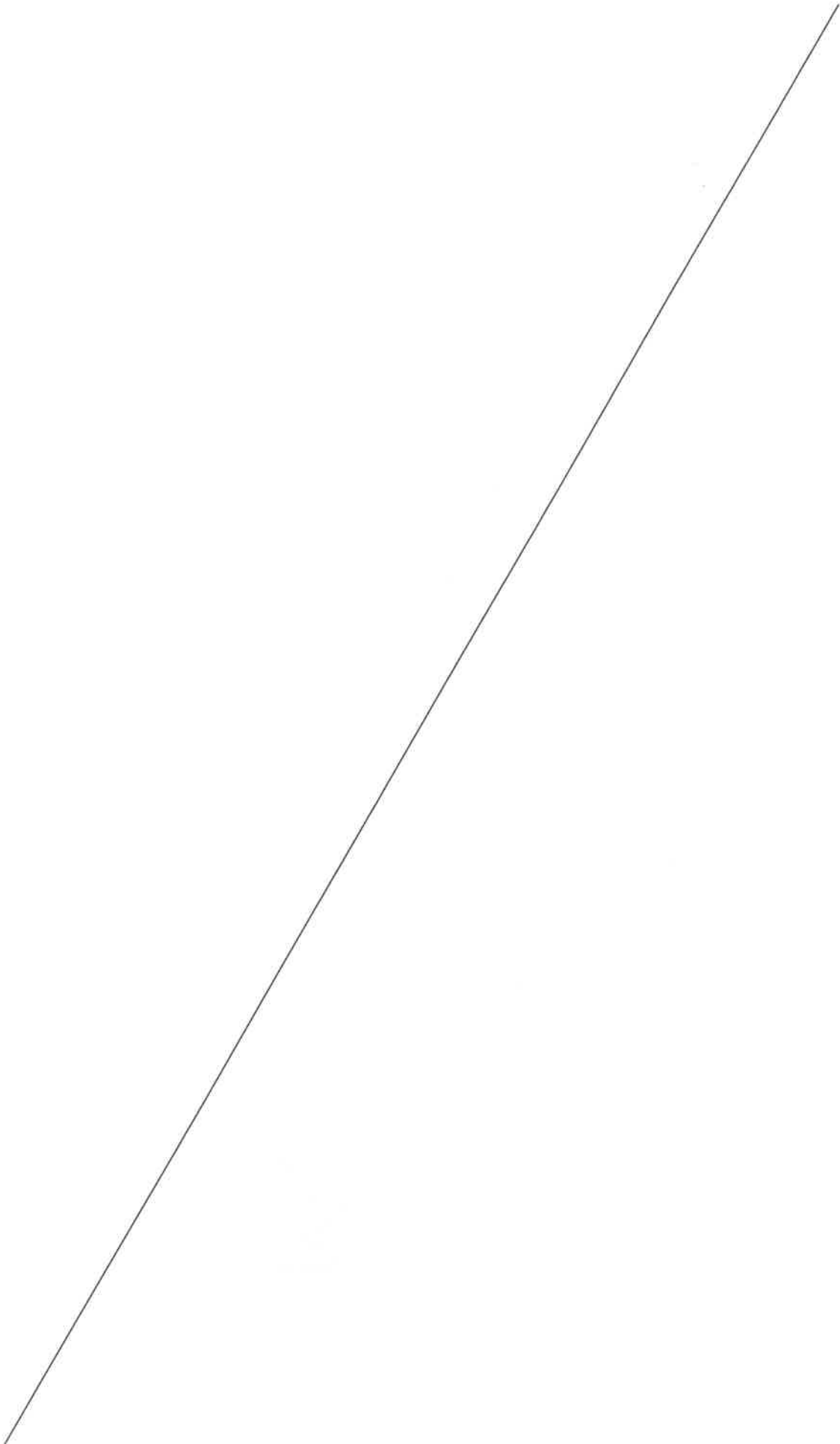
Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-18-004

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T15-11-21.00 (MI210300682)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DC-18-004-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte :

DC.18.004-FIN-Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 15:11

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 15:11

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 15:19